



Conseil d'Administration du 3 juillet 2015

Résolution n° 2015/14 – CA

Budget rectificatif n° 2-2015

Le Conseil d'Administration,

approuve le budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2015.

La décision modificative votée s'élève à:

Section de fonctionnement

Dépenses : 343 967 €

Recettes : 343 967 €

Section d'investissement

Dépenses : - 2 000 €

Recettes : - 2 000 €

Il n'y a pas de prélèvement sur le fonds de roulement.

Le Président par intérim
du Conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le Directeur

Bertrand GALTIER